



### Garantie limitée

Par la présente, GOSS Industries Inc. (« GOSS ») garantit à l'acheteur original et utilisateur final du « Moteur à essence » (« Moteur à essence »), à qui cette garantie limitée s'applique, que le « Moteur à essence » sera exempté de défaut de matériel et de main-d'œuvre pour une période (i) d'un an si elle a été achetée par un consommateur chez un détaillant, pour des fins d'usage domestique normal, ou (ii) de 90 jours si elle a été achetée pour un usage professionnel ou industriel, dans les deux cas, à compter de la date d'achat originale.

En cas de mauvais fonctionnement ou de bris de votre « Moteur à essence », il suffit de livrer ou d'expédier le « Moteur à essence » ainsi qu'une preuve d'achat, à GOSS durant la période couverte par la garantie. GOSS se réserve le droit d'inspecter la ou les pièces déclarées défectueuses afin de déterminer si le mauvais fonctionnement ou le bris est couvert par cette garantie limitée. GOSS peut, à sa discrétion, réparer et/ou remplacer la ou les pièces défectueuses sans frais (excluant les frais de transport du « Moteur à essence » ou d'une ou de plusieurs de ses pièces), dans les 60 jours à partir de la réception du produit. Cette garantie limitée ne couvre que les défauts et le bris causés par un usage normal, et GOSS n'assume aucune responsabilité si le « Moteur à essence » cesse de fonctionner durant la période couverte par la garantie limitée pour une des raisons suivantes : (i) usage abusif, négligence, dommages matériels ou accidents ; (ii) manque d'entretien (consultez le manuel du propriétaire qui décrit les méthodes d'entretien adéquates) ; (iii) réparation effectuée durant la période de la garantie limitée, par une tierce partie non autorisée, ou (iv) dommages causés par un raccordement à un voltage inadéquat (consultez l'étiquette des spécifications sur votre « Moteur à essence »). Les restrictions concernant l'usage et les autres spécifications, énoncés dans le manuel du propriétaire s'appliquent également à la garantie limitée susmentionnée. Le non respect des modalités indiquées dans le manuel du propriétaire annule cette garantie.

GOSS n'offre aucune autre garantie ou déclaration, expresse ou tacite, à l'exception de ce qui est énoncé dans la présente. Aucun détaillant agréé n'est autorisé à assumer une autre responsabilité concernant le « Moteur à essence ». La durée de la garantie limitée stipulée en vertu d'une loi provinciale ou fédérale, y compris les garanties de qualité marchande et d'aptitude à un emploi déterminé, se limite à la durée expresse mentionnée dans la présente. En aucun cas, GOSS ne peut être tenu responsable de dommages directs, indirects, particuliers ou accessoires.

Dans l'éventualité d'un bris ou d'une défectuosité de votre « Moteur à essence », couvert par cette garantie limitée, veuillez contacter GOSS au (905) 795-9830 (lundi-vendredi entre 9 h 00 et 17 h 00, HNE).

**GOSS Industries Inc.**

**6226 Danville Road, Mississauga, Ontario L5T-2H7**

**[www.p3power.ca](http://www.p3power.ca)**